



OFFICE DE L'ÉLEVAGE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil sous Bois, le 14 décembre 2007

DERNIER ASSOUPPLISSEMENT DES MODALITÉS DE GESTION DE LA CAMPAGNE LAITIÈRE 2007/2008

Le Comité Lait de Vache de l'Office de l'Élevage réuni hier lors d'une réunion exceptionnelle a fait un nouveau point de la situation des marchés laitiers et de leurs perspectives à moyen terme afin de décider d'un éventuel renforcement des mesures déjà annoncées pour la gestion de la campagne laitière 2007/2008.

L'objectif de remplir intégralement la référence française reste plus que jamais d'actualité, la collecte laitière peinant à redémarrer. Dans ce contexte, la filière a souhaité que des mesures complémentaires à celles de juin et septembre derniers soient annoncées rapidement pour se rapprocher de l'objectif de pleine production.

En réponse, les représentants du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche ont proposé les dispositions suivantes pour la gestion de la campagne laitière 2007/2008, **dispositions qui seront traduites dans le futur arrêté de fin de campagne à prendre au printemps 2008 :**

- Les **producteurs pour lesquels les acheteurs auront notifié un taux final d'allocations provisoires inférieur à 15 % verront ce taux porté à 15 %** (au lieu des 10 % décidés en septembre) ;
- Les producteurs dont la **référence individuelle est inférieure ou égale à 140 000 litres bénéficieront d'un remboursement maximum de 10 000 litres** en plus des allocations provisoires (au lieu des 7 000 litres annoncés en septembre) ;
- Dans les **zones affectées par la Fièvre Catarrhale Ovine**, les producteurs pourront bénéficier d'un **remboursement spécifique de 10 000 litres**.

La disposition prise en septembre en ce qui concerne le taux maximum d'allocations provisoires de 20 % est inchangée.

Il convient toutefois de rappeler que ces mesures conjoncturelles prises dans un contexte exceptionnel ne préjugent pas de la gestion des campagnes suivantes.

Contact presse : Emmanuel BERT

01 73 30 31 90